



CONSEIL COMMUNAL  
YVORNE

# Procès-verbal

**COMMUNE D'YVORNE**  
**Séance du jeudi 28 juin 2018**  
**à 20h00**  
**Salle de la Grappe**  
**Présidence : Charles-André Durgnat**

M. le Président Charles-André DURGNAT, Président, ouvre la 12<sup>ème</sup> séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillers et la Municipalité, (M. Bassang excusé). Sont salués également, la presse, le public, l'huissier ainsi que Madame Josette Lüthi, boursière et M. Fabien Cathélaz, secrétaire municipal.

**1) Appel**

L'appel fait constater la présence de 24 Conseillers répondants à l'appel, 10 excusés, et 1 absent. Dès lors, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**2) Lecture de l'ordre du jour**

M. le Président rajoute, au point 5, l'élection d'un 2<sup>ème</sup> vice-président.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autre modification, il est accepté tel que modifié.

**3) Adoption du procès-verbal du 17 mai 2018**

Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciement à son auteur.

**4) Rapport sur le préavis municipal N° 2-2018 concernant le rapport de gestion et les comptes 2017**

Mme Suzanne WAGNER donne lecture du rapport de la commission de Gestion.

La discussion est ouverte :

M. Marc HUTTENMOSER relève une petite confusion dans le rapport au point « entretien terrain de sport », cela ne concerne pas les vigneronniers tâcherons.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité comme suit :

***Le Conseil communal d'Yvorne***

- *Vu le préavis municipal N° 2/2018 concernant le rapport de gestion et des comptes 2017*
- *Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

***D é c i d e***

1. *D'approuver les comptes communaux 2017 tels que présentés*
2. *De donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2017*

**5) Elections du bureau du Conseil**

Les élections suivantes se déroulent tacitement, selon l'article 12 du règlement du Conseil communal d'Yvorne.

a) Président

M. Jean-Daniel MARET, pour le PLR, propose M.Christian BERNASCONI, élu tacitement pour 1 année.

M. BERNASCONI remercie pour la confiance, ainsi que le bureau pour le travail très collaboratif et harmonieux

b) 1<sup>er</sup> Vice Président

Mme Danielle NICOLIER, pour Arc-en-Ciel, propose M. Charles-André DURGNAT, élu tacitement pour 1 année

c) 2<sup>ème</sup> Vice-Président

M. François LUTHI, pour UDC, propose M. Guy STALDER, élu tacitement pour 1 année

d) Scrutateurs

Mme Danielle NICOLIER propose Mme Claire GLAUSER  
M. Jean-Daniel MARET propose M. Ludovic MINOD  
Tout deux élus pour 1 année.

e) Scrutateurs suppléants

M. Jean-Daniel MARET propose M. Sébastien ROUX et Mme Annette POLZER ZUZARTE  
Tout deux élus pour 1 année

M. Charles-André DURGNAT réitère ses remerciements pour la bonne collaboration durant cette année législative.

**6) Communications du bureau**

- Rappel de la prochaine séance du Conseil : 13 septembre 2018
- Rappel des élections fédérales : 23 septembre 2018
- Les autres dates des séances de Conseil sont consultables sur le site Internet de la commune, sous réserve de modification

- Retour sur le match de foot opposant les conseils communaux d'Aigle et d'Yvorne qui a valu une défaite pour les Vuarnérans. C'était très amical mais les Conseillers ont fermement combattu. C'était un très bon moment et M. le Président remercie toutes les personnes qui ont participé ainsi que la Municipalité d'Yvorne pour les vins.

## 7) **Communications de la Municipalité**

### M. Eric MINOD

- Les propriétaires de bâtiment vont recevoir la facture de leur consommation d'eau. Conformément au règlement, elle sera complétée d'une taxe annuelle de 20 ct au litre.

### M. Edouard CHOLLET

- Remercie le CC d'avoir donné décharge à la Municipalité la gestion de l'exercice écoulé. Au sujet du grain de sable qui a alimenté la presse, M. Chollet n'a pas d'information complémentaire à ce sujet. Il excuse également l'absence des 2 Municipaux.
- Le chantier du parking de Vers la Cour est terminé. 12 places ont été faites, 11 sont louées et garde bon espoir pour la 12<sup>ème</sup>. La Municipalité a fixé l'entrée en vigueur du règlement au 1<sup>er</sup> octobre prochain. Des opérations de marquage vont être effectuées prochainement, cela retardera un peu l'entrée en jouissance des deux places sous le Collège.
- Le parking sous la Souche dispose de 11 places de parc, dont 11 sont louées. Son accès aujourd'hui a été facilité.
- Concernant l'éclairage public à l'arrêt de bus « Camping Lac Vernay », la demande émanait des TPC mais également d'un Conseiller. Le montant prévu pour cet éclairage se monte à Fr. 18'700.- pour le génie civil et Fr. 3'500.- pour la fourniture, la pose et le raccordement du mat d'éclairage. La commune est responsable du financement de cette installation, mais les TPC prennent en charge le tiers de la dépense. Le total de cette dépense ne dépassant pas le montant des compétences financières communales, les travaux débiteront en mai prochain.
- La commune a été sollicitée pour faire connaître son avis concernant les prochains horaires de bus postal et TPC reliant Aigle et Villeneuve. La Poste ne modifiera pas son horaire existant. A contrario, les TPC, avec 22 relations aujourd'hui, vont passer à 25 en principe, l'année prochaine comme suit :

Supplément sens Aigle -> Villeneuve : 1 peu avant midi, 1 peu avant 13h, 17h et 18h.

Supplément sens Villeneuve -> Aigle : 1 après 16h30, 17h30 et 18h30.

Elles seront valables également le samedi et le dimanche.

- Comparatif des caves ouvertes : en 2017, la commune avait connu un CA de Fr. 2'205.- auquel devait se retrancher Fr. 2'060.-, ce qui a valu un bénéfice net de Fr. 60.-. Pour 2018, nous avons obtenu un montant de Fr. 5'920.- de vente pour Fr. 700.- de frais, ce qui représente un bénéfice net de Fr. 5'200.-.
- La Municipalité avait promis un dépôt de règlement sur les émoluments administratifs et Police des constructions : ce préavis a dû passer dans les mains du Canton, qui n'avait pas remarqué un petit détail. Il sera déposé lors de la prochaine séance.
- Au sujet de la sonorisation de l'église un technicien agréé a été demandé, il est apparu que cela fonctionnait bien, mais il fallait mettre 4 boutons sur ON, raison pour laquelle ça n'a

pas marché. Les prises ont donc été raccordées sur une multiprise afin d'éviter tout futur problème. La Paroisse en a été informée.

- Les horaires du Greffe, durant la pause estivale du 09.07 au 27.08 seront allégés afin de récupérer les heures supplémentaires et seront les suivants :  
Tous les matins de 08h30 à 11h30, sauf le mercredi ainsi que le lundi de 13h30 à 17h00.
- Le chantier concernant la protection du puit de pompage de Versvey a été réceptionné par la commune.  
Le plan directeur sur la distribution de l'eau est un document fondamental pour une richesse qui l'est tout autant et qui donne une liste d'investissements à consentir. C'est un dossier très important et intéressant. La Municipalité convoquera le bureau responsable pour venir l'exposer au Conseil communal lors d'une prochaine séance. Ce n'est rien d'autre que la planification d'eau pour les vingt prochaines années.
- La commune a reçu deux candidatures masculines pour le banneret communal de la Fête des Vignerons. Issus tout deux de la terre et de la vigne, il sera procédé à un tirage au sort pour désigner le futur banneret le 11 juillet prochain.

## 8) Divers et propositions individuelles

- M. Marc HÜTTENMOSER s'interroge sur le parking de Vers la Cour : qu'est-ce qui explique une taille pareille ? pour une future fête au village par exemple ?

M. Jacques-Henri MULLER répond qu'une étude avait été faite, ces places étaient un peu trop dimensionnées, mais étant donné qu'il faut pouvoir passer avec des véhicules de secours, ce n'est pas une si mauvaise chose au final. Le quartier étant assez serré, la descente de Vers la Cour est également un boulet. Et une bonne nouvelle devrait arriver, qui sera expliquée lors de la prochaine séance.

- M. Raphaël MERLI demande s'il y aura une suite au marquage de Vers Morey, vers la maison de M. Klopfenstein.

M. Jacques-Henri MULLER précise que ce marquage a été fait en attendant de pouvoir établir le nouveau règlement. La position n'a pas encore été prise sur ce point là. C'est un mur qui butte mais il faut encore réfléchir sur ce qui va être fait sur cette place. Comme il s'agit d'un domaine public, il faut voir aussi avec le Canton.

- M. Nicolas DERVEY s'enquête sur la possibilité d'approcher une banque afin de mettre en place un bancomat.
- M. Edouard CHOLLET remercie M. DERVEY pour cette excellente question qui avait déjà suscité l'interrogation. La Municipalité avait sollicité une banque avec 2 emplacements susceptibles, l'un à côté du local du feu ou dans la commune. Cependant, les coûts de sécurisation d'une telle installation se monte à plus de Fr. 50'000.- à charge de moitié pour la commune. Ensuite il faut assurer un CA minimum audit bancomat. Si cette limite n'est pas atteinte, qui paie la différence ? La banque a aussi dit qu'aujourd'hui, l'avenir est à la monnaie plastique.
- M. Marc HÜTTENMOSER propose de partager le poste des bannerets aux deux candidats plutôt que de procéder à un tirage au sort. Ainsi, nous pourrions offrir la place à ces deux personnes.

M. Edouard CHOLLET avoue que l'idée de l'a pas effleurée, mais il faudrait payer deux costumes ? Il va tout de même se renseigner auprès de la Confrérie.

M. Jean-Daniel SUARDET propose de faire la même chose avec les Rois

- M. Jean-Daniel SUARDET fait remarquer le manque de propreté sur certains chemins de remaniement. Ils sont propriété des bordiers et certains ne se comportent pas bien. Il demande à la Municipalité de faire un courrier aux exploitants viticoles.

M. Jacques-Henri MULLER répond qu'il en prend note. C'est vrai que ce manque de respect est permanent, ils feront un nettoyage de printemps.

Il n'y a plus de question, M. le Président Charles André DURGNAT remercie l'assemblée pour le message et clôt la séance à 21h08.

Le Président :

La Secrétaire :

Charles-André DURGNAT

Véronique Deladoey